

N° 128 | 2<sup>e</sup> trimestre 2020

Bulletin d'information de la commune de Kerlaz - Kannadig kumun Kerlaz



## LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



**Ecole** : Maintenir le lien avec l'école - **p 5**

**Zoom** : Enquête publique - **p 6**

**Histoire** : Le blason de Kerlaz - **p 6**





## L'EDITO DU MAIRE

« Les élections municipales ont été maintenues le 15 mars 2020 et tous les candidats ont été ravis d'être élus au soir de ce premier tour malgré une abstention plus importante que d'habitude liée à la crise sanitaire que le pays a connue.

Un confinement de deux mois a suivi. Nous avons traversé une période inédite, insoupçonnée, surréaliste mais aussi anxiogène. La vie semblait ralentie. Enfin le 11 mai, l'école a rouvert ses portes. Elle a accueilli un tiers de l'effectif en continu jusqu'aux vacances d'été. Enseignants et agents communaux se sont démenés et le maximum a été fait pour recevoir au mieux les enfants, tout en respectant un protocole sanitaire très contraignant.

Les plages de Kerlaz ont été rouvertes, permettant de profiter des superbes étendues de sable et de la mer pour des activités dynamiques.

Chemins de randonnée et bois du Névet ont retrouvé les promeneurs et les sportifs.

Enfin, le conseil municipal a été installé le mardi

26 mai à 21h à la salle Ti an dud. Un second conseil, la semaine suivante a permis de constituer les différentes commissions et délégations.

Les conseillers qui attendaient ce moment avec impatience se réjouissent de pouvoir désormais travailler sur les projets élaborés pendant la campagne électorale.

Au nom de toute l'équipe, je vous remercie de nous avoir élus pour diriger la commune. Je vous remercie aussi pour la confiance que vous nous avez exprimée lors de ce scrutin. Nous aurons à cœur de mener à bien les projets dans l'intérêt général de la commune.

Soyez prudents et prenez soin de vous.

A votre écoute »

**Mithée Hernandez**

Maire de Kerlaz

### **La déchèterie communautaire de Lannugat à Douarnenez reprend un fonctionnement normal**

La déchèterie communautaire de Lannugat à Douarnenez est ouverte, du lundi au samedi, de 9h à 11h50 et de 14h à 17h50, hors dimanches et jours fériés, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Habiter le Pays de Douarnenez (Douarnenez, Poullan-sur-Mer, Le Juch, Pouldergat, Kerlaz). La présentation d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture téléphonique, etc) est nécessaire afin de confirmer la domiciliation sur le territoire de Douarnenez Communauté.
- Le nombre de personnes en haut de quai reste limité afin de garantir une distanciation physique nécessaire au respect des règles sanitaires.
- Un temps d'attente sera probablement nécessaire à l'entrée de la déchèterie.
- Respecter les gestes barrières.



### Election du maire et des adjoints

Elus au premier tour des élections municipales le 15 mars 2020, les 15 conseillers ont du patienter, en raison de la crise sanitaire, jusqu'au 26 mai pour que le conseil soit installé.

Le mardi 26 mai à 21h, c'est la présidente de séance Anne-Marie Kérouédan qui a procédé à l'élection du maire. C'est Marie-Thérèse Hernandez qui a été reconduite dans ses fonctions de maire.

Ensuite, la maire a procédé à l'élection des adjoints municipaux. Après un vote à bulletin secret par l'ensemble des conseillers, ce sont 3 adjoints qui ont été élus :

Philippe Audurier, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme et aux travaux ;

Sylvie Leloup, 2<sup>ème</sup> adjointe à l'éducation et aux ressources humaines ;

Isabelle Osouf, 3<sup>ème</sup> adjointe à la communication, vie sociale, vie associative et culture.

### Absents sur la photo :

**Dominique Stéphan et Quentin Delcloy**

### Les premières décisions d'un conseil municipal

Les premiers conseils municipaux doivent permettre de voter un certain nombre de décisions permettant d'organiser le travail des élus :

- la principale est l'élection du maire et des adjoints ;
- les délégations du conseil municipal au maire et du maire aux adjoints et aux conseillers ;
- les premières délibérations sur le montant des indemnités pour le maire et les adjoints ;
- la constitution des commissions municipales ;
- le récolement des archives ;
- Établir un état des lieux afin d'appréhender au mieux la gestion de sa commune, (les données générales, les indicateurs financiers et les biens et les contrats).

Marie Thérèse Hernandez et Philippe Audurier sont également conseillers communautaires afin de représenter Kerlaz à la Douarnenez Communauté.

Dans cette situation inédite de crise sanitaire, la séance du conseil municipal a été close aussitôt après.

### Les commissions

Mardi 2 juin, le conseil municipal s'est de nouveau réuni pour procéder au tirage au sort des jurés d'assises au titre des communes de Kerlaz et Locronan ainsi que pour créer les différentes commissions municipales.



### **Commission Finances - Budget**

Présidente : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Membres : Philippe AUDURIER, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Anne-Marie KEROUREDAN, Tanguy ABARNOU, Margot AUFFRET, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Laurent CELTON, Quentin DELCLOY, Olivier HERLEDANT, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Dominique STEPHAN, Jérémie MOCQUART

### **Commission Urbanisme et Travaux**

- Vice-président : Philippe AUDURIER
- Membres : Tanguy ABARNOU, Maurice BIGOT, Quentin DELCLOY, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Sylvie LELOUP, Jérémie MOCQUART, Isabelle OSOUF

### **Commission Environnement :**

- Vice-président : Philippe AUDURIER
- Membres : Tanguy ABARNOU, Jacqueline BOZEC, Laurent CELTON, Olivier HERLEDANT, Anne-Marie KEROUREDAN,
- Pascal LACOURTE - BARBADAUX, Sylvie LELOUP, Jérémie MOCQUART, Dominique STEPHAN

### **Commission Education et Ressources Humaines :**

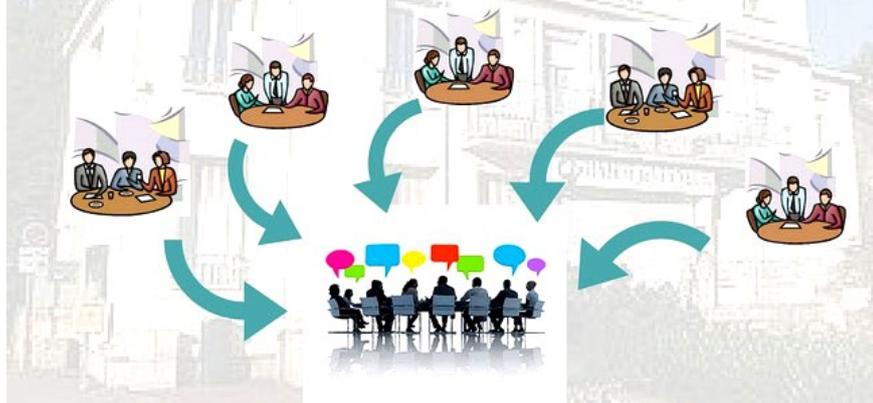
- Vice-présidente : Sylvie LELOUP
- Membres : Philippe AUDURIER, Margot AUFFRET, Maurice BIGOT, Laurent CELTON, Pascal LACOURTE – BARBADAUX

### **Commission Communication, Affaires sociales, Vie associative, Culture et Jeunesse**

- Vice-présidente : Isabelle OSOUF
- Membres : Margot AUFFRET, Jacqueline BOZEC, Laurent CELTON, Anne - Marie KEROUREDAN, Pascal LACOURTE – BARBADAUX, Sylvie LELOUP, Jérémie MOCQUART

# Les commissions

Elles font l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude.



### **Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Il peut être composé de trois à sept membres élus en sus du maire, ce dernier étant le président de droit.

Les autres membres, en nombre équivalent à celui des élus, sont des représentants d'associations (familiales, retraités ...).

Représentants de la mairie :

- Isabelle OSOUF
- Sylvie LELOUP
- Jacqueline BOZEC

### **La commission d'appel d'offres**

Président : Madame La Maire : Marie Thérèse HERNANDEZ

3 titulaires :

- Laurent CELTON
- Pascal LACOURTE - BARBADAUX
- Quentin DELCLOY

3 suppléants :

- Olivier HERLEDANT
- Tanguy ABARNOU
- Margot AUFFRET



C'est une situation inédite et particulière que nous vivons ces derniers mois. Difficile d'y faire face lorsque les informations évoluent vite et arrivent au compte-gouttes. Difficile pour les familles, l'équipe enseignante, le personnel de l'école, la mairie, mais avant tout, difficile pour nos enfants qui sont les premiers impactés par cette crise sanitaire sans précédent.

C'est pour cette raison que tout est fait pour maintenir un lien étroit entre l'école et les élèves. Eviter l'isolement, le sentiment d'abandon le décrochage scolaire, ce sont les défis que doit relever l'équipe enseignante, et cela s'avère être très complexe. Chacun fait de son mieux et tous sont conscients des difficultés que cela engendre.

## Une nouvelle ATSEM

Durant cette période il aura fallu dire au revoir à Jacqueline Ezel, qui, après deux années passées à Kerlaz au poste d'aide-ATSEM, a finalement quitté l'école pour prendre sa retraite.

Un départ positif pour Jacqueline, mais qui laisse une impression d'inachevé au reste de l'équipe. « Les circonstances ont fait que nous n'avons pas pu lui dire au revoir comme nous l'aurions voulu ! Le côté festif nous a manqué et les enfants auraient sans doute voulu participer à ce moment... Mais ce n'est que partie remise ! » précise Marie, qui compte bien sur une prochaine visite de Jacqueline pour y remédier !

*« Cette crise a de positif qu'elle permet de mesurer l'implication des familles envers cette institution qu'est l'école. Je tiens à remercier encore les familles et les enfants pour l'adaptabilité de chacun qui a permis et permet encore de faire en sorte que chaque élève se sente soutenu, pendant le confinement et encore maintenant, que l'élève soit à l'école ou à la maison.*

*Merci, pour la patience et la courtoisie de tous qui permettent le dialogue. »*

Marie Wacheux, directrice de l'école de Kerlaz.

Pour remplacer Jacqueline et poursuivre la mission qui était la sienne, la municipalité a recruté Julie Le Cleac'h en contrat

PEC (Parcours Emploi Compétence). C'est elle qui depuis le 18 mai dernier assure le rôle d'aide-ATSEM pour un an. Après un parcours professionnel riche en expériences, Julie, qui a toujours souhaité travailler avec les enfants, a tout de suite accepté cette opportunité !

« *Etant kerlaziennne depuis 1991 et ayant moi-même été élève à l'école du bourg, accepter le poste m'a paru une évidence !* » C'est peu à peu qu'elle trouve ses marques, mais elle peut compter sur les enfants pour la mettre à l'aise car ils



Julie Le Cleac'h

la connaissent déjà ! « *J'ai accompagné les élèves pour les séances de piscine ainsi que pour diverses autres sorties scolaires ces dernières années.* » confie-t-elle avec le sourire.

« *Nous espérons pouvoir de nouveau accueillir tous les élèves à la rentrée prochaine* » même si pour l'instant les circonstances de celle-ci restent floues. L'équipe enseignante à hâte de retrouver un fonctionnement normal et ainsi, enfin retrouver tous les

enfants « pour de vrai ! »



Enquête publique



ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 3 juin 2020, une enquête publique de 31 jours est prescrite du 29 juin 2020 à 9 heures au 29 juillet à 12h00 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Guenneau Travaux Publics en vue de

l'extension et du renouvellement d'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes et de déchets non dangereux (Déchets d'amiante lié) exploitée au lieu-dit le Merdy à kerlaz .

C'est le préfet du Finistère qui est l'autorité

compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable entre autres sur support papier, sur un poste informatique à la mairie et sur le site internet de la Préfecture

La commissaire-enquêtrice Mme Maryvonne Martin recevra les observations du public à la mairie de Kerlaz :

- lundi 29 juin 2020 de 9h00 à 12h00
- vendredi 10 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
- samedi 18 juillet 2020 de 9h00 à 12h00

- jeudi 23 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
- mercredi 29 juillet de 9h00 à 12h00.

Les observations par voie postale (Mairie Place du Presbytère 29100 KERLAZ) et par messagerie (mairie.kerlaz@wanadoo.fr) sont également recevables.

Les conseils municipaux des communes du rayon d'affichage ( Kerlaz, Plonévez-Porsay, Locronan, Le Juch, Plogonnec, Guengat et Douarnenez ) devront donner un avis sur ce dossier au plus tard dans les 15 jours après la clôture de l'enquête publique.



# Histoire et patrimoine

## Le blason de la commune de Kerlaz



Dans le livre, « Armorial des communes du Finistère », de Froger et Pressensé, nous trouvons parmi 166 armoiries, celles de la commune de Kerlaz.

« Chaque année des communes se dotent d'armoiries pour remémorer leur passé, décrire leurs spécificités ou renforcer leur identité. » Ces armoiries, sont des signes distinctifs des collectivités locales, des symboles, qui peuvent figurer sur des documents officiels, flotter sur des drapeaux ou être dessinés avec des fleurs dans des espaces verts.

En octobre 1945, le général De Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la république française, promulgua depuis Toulouse, une ordonnance reconnaissant aux conseils municipaux le choix de leurs armoiries.

La 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> république, n'ayant pas légiféré, en la matière, l'usage d'armoiries est donc licite et libre, et

relève du domaine privé.

En Finistère, une commission départementale d'héraldique, créée par arrêté préfectoral, le 24 décembre 1974, procède à l'enregistrement des armoiries municipales respectant les règles héraldiques.

Le concepteur du blason de Kerlaz est Bernard le Brun.

Il s'agit d'un « tiercé » :

- en haut : trois mouchetures d'hermines,
- à gauche : couleur azur,
- à droite : couleur rouge.

Le château d'or, sommé de trois tourillons, éclairé de sable, évoque la famille Cos castel du 13<sup>e</sup> siècle. »

Historiquement, que peut-on ajouter ?

Au lieu-dit Coz castel, il y avait effectivement un vieux château féodal, demeure de la seigneurie de QUELEN. De ce château, aujourd'hui disparu et dont les dernières pierres ont quasiment toutes été vendues en 1926, je vous livre le témoignage de Louis le Guennec, archéologue et historien renommé, qui dans son texte du 25 avril 1927, publié dans la Dépêche de Brest, le décrit :

*« Le château formait une construction rectangulaire de trente mètres sur vingt, aux murailles épaisses de deux mètres, et épaulées par endroits de contreforts. Il y avait des tourelles aux angles sud-est, nord-ouest, et sud-ouest, et un pan coupé à l'angle nord est.*

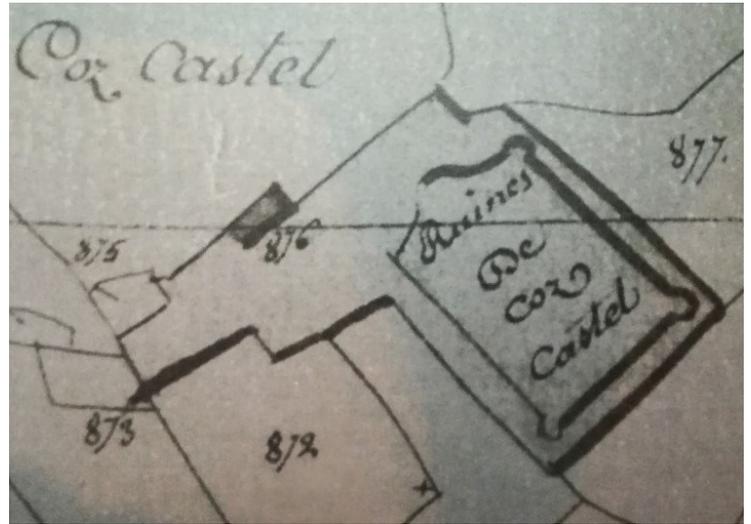
*La tour du sud est, plus haute et plus large devait être le donjon. À l'intérieur de cette enceinte, sur une terrasse surélevée, se trouvait l'habitation proprement dite ».*

Laissons Louis le Guennec, véritable spécialiste continuer :

*« Cette chevaleresque lignée des Quelen, dont quinze membres ont combattu en Palestine, pendant et après les croisades pour la défense du tombeau du Christ et la protection des chrétiens, s'est perpétuée au vieux châtel, pendant six générations ».*

Effectivement en 1580, la dernière fille, Renée, épouse Claude de Lannion, vieille souche, noble de Bretagne. Mais la famille reste habiter au Vieux châtel.

Je vous conterai l'histoire de cette famille au prochain numéro.



Copie du cadastre napoléonien de 1810 où apparaissent encore les ruines du château médiéval.

Aujourd'hui donc, il ne reste rien de ce château féodal du 11<sup>e</sup> siècle, le réemploi des pierres est courant au fil de l'histoire. Il en est à Kerlaz, comme ailleurs.

Le pire ennemi du patrimoine, c'est l'homme.

Par Bernard Roudaut



## Agenda

**Enquête publique** - Mairie (permanences de la commissaire-enquêtrice )

**lundi 29 juin 2020 de 9h00 à 12h00**  
**vendredi 10 juillet 2020 de 9h00 à 12h00**  
**samedi 18 juillet 2020 de 9h00 à 12h00**  
**jeudi 23 juillet 2020 de 9h00 à 12h00**  
**mercredi 29 juillet de 9h00 à 12h00**

**Editeur** : Mairie de Kerlaz

**Directeur de la publication** : Mithée Hernandez

**Comité de rédaction** : Mithée Hernandez, Isabelle Osouf,

**Crédit photo** :

**Maquette et infographie** : Jérôme Nourry

**Impression** : Mairie de Kerlaz